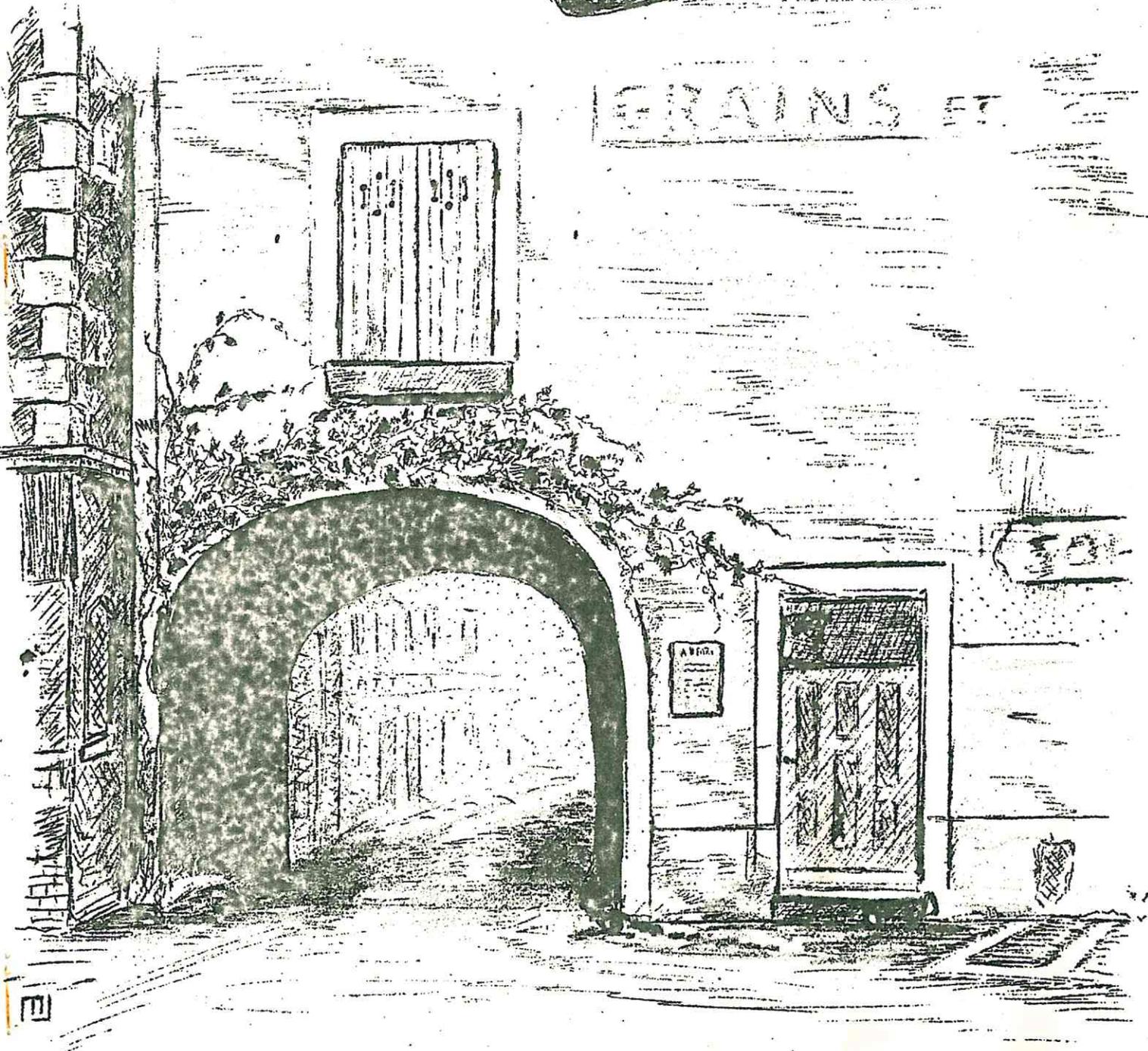
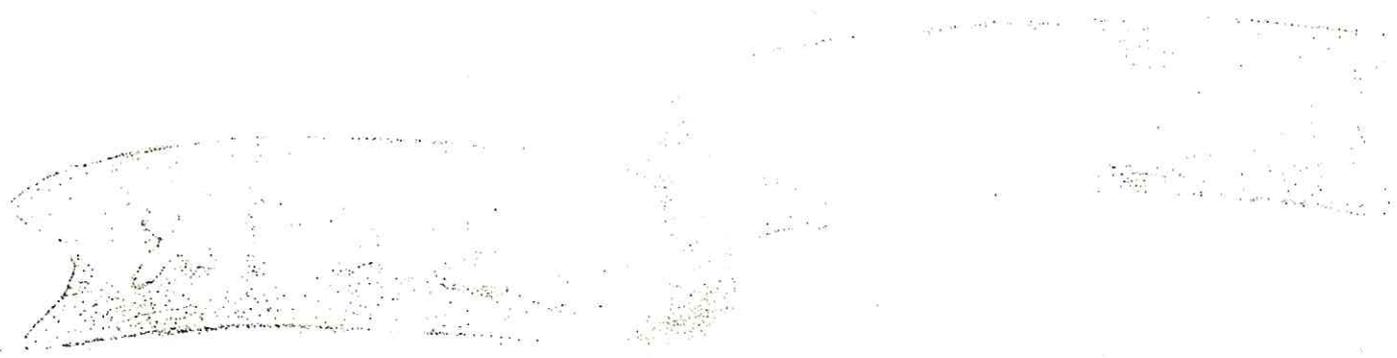


# LE MAS CLAIR

GRAINS ET





AVANT - PROPOS

Le premier numéro du MAS CLAIR a été vendu à 340 exemplaires. Nous souhaitons que ce second numéro ait un succès au moins équivalent.

Vous pourrez lire le "Mot du Maire" commentant les principales décisions prises par votre Conseil Municipal depuis le mois de Juillet ainsi qu'un article vous informant sur le P.O.S. dont on commence à beaucoup parler.

Deux grands reporters du Mas Clair se sont rendus à la Résidence du Lac et ils vous parlent de cette "grande maison".

Vous prendrez connaissance des comptes-rendus ou exposés faits par plusieurs associations. Nous regrettons que certaines associations de MACLAS paraissent ignorer que les colonnes du Mas-Clair sont ouvertes à tous ; ou bien n'ont-elles rien à dire ... ?

L'histoire locale faite par les jeunes et les moins jeunes vous intéressera et rappellera à certains des souvenirs.

Enfin, vous trouverez la solution de la grille de mots croisés publiée dans le numéro précédent (nous sommes à la recherche d'un cruciverbiste pour de nouvelles grilles) et l'état civil depuis AOUT 1977.

Nous souhaitons vivement que d'autres personnes viennent se joindre à nous pour l'élaboration des futurs numéros du MAS CLAIR. Une boîte à idées sera prochainement installée à la Mairie pour que chacun puisse nous faire part de ses suggestions et de ses critiques.

La fin d'année approche. Notre prochain numéro portera le millésime 1978.

Le Comité de rédaction présente à tous ses lecteurs ses meilleurs voeux pour l'an nouveau.

A l'année prochaine...

Le Comité de rédaction

## " LE MOT DU MAIRE "

Un des objectifs de ce journal est d'explicitier et de faire le point de l'action municipale à chaque parution.

Depuis le mois de Juillet que s'est-il passé ?

Nous ne reviendrons pas sur l'effort de fleurissement entrepris au Printemps. Avec M. SOICHEY, membre du Jury départemental, nous avons pu tirer d'utiles enseignements pour l'avenir.

Nous avons fait, je crois, un effort particulier sur les bâtiments communaux à savoir :

- Aux écoles publiques: nos cantonniers ont effectué cet été des travaux de peinture importants et très appréciés (la classe du cours moyen ainsi que l'un des deux couloirs desservant les appartements).

- A la poste : remplacement des fenêtres et peinture des volets.

- Au logement de la caserne des pompiers : remise en état avant location ainsi que divers aménagements au garage et à la salle de réunion des pompiers.

Suppression des points noirs : Dans cette rubrique nous pouvons inclure la rectification de la courbe de la Croix de Garde. Cette opération menée conjointement avec un entrepreneur local et les services de l'équipement aura amélioré de façon notoire la circulation dans ce secteur. Qu'il me soit permis de remercier le propriétaire riverain qui spontanément a offert son terrain, ainsi que les habitants de Peyssonneaux et des environs qui ont prêté un concours bénévole pour la réalisation de cette opération.

Eclairage public : Nous avons décidé de remplacer les lampes par incandescence, souvent défectueuses, par des appareils fluorescents beaucoup plus efficaces, dans un premier temps sur deux quartiers : chez l'hôte et les Andrivaux.

Pour ce faire, nous avons demandé à deux entreprises de faire des propositions. Ce fut finalement l'Entreprise GRENOT d'Annonay qui fut retenue avec un rabais de 35 %. Ce résultat nous a décidé à mener plus loin notre action dans ce domaine et c'est ainsi que la décision fut prise de remplacer progressivement ces anciennes lampes et même de prévoir certaines extensions du réseau.

Signalisation : Au cours de l'été nous avons été amenés à prendre un arrêté pour limiter à 40 kms/ H la vitesse des camions dans la traversée de MACLAS. Cette mesure a été prise conjointement avec la commune de SAINT APPOLINARD qui avait constaté des vitesses dangereuses, des camions de pierre notamment.

En outre il nous a semblé intéressant de prévoir trois passages protégés de façon à offrir plus de sécurité aux piétons et aux écoliers en particulier.

Cabines téléphoniques : Cet équipement sera réalisé en cette fin d'année. Deux cabines sont prévues : l'une aux H.L.M., l'autre sur la place. Pour cette dernière nous avons éprouvé beaucoup de difficultés pour trouver un emplacement qui ne soit gênant pour personne et qui satisfasse aux considérations techniques. Il est à signaler que la pose de ces appareils est gratuite. Les P.T.T. prennent également en charge toutes les dégradations éventuelles. La commune ne doit en assurer que le nettoyage, l'alimentation en électricité ainsi que, dans certains cas, des arceaux de protection.

Travaux de voirie : Dans le cadre des travaux du FEOGA nous avons été amenés à modifier le programme initialement prévu. Cette modification aura néanmoins permis le goudronnage d'un tronçon desservant une habitation et, d'autre part, du chemin reliant le barrage, chemin très fréquenté à la belle saison, ce qui provoquait des nuisances pour les riverains.

Il est prévu en outre cet hiver des poses de tuyaux sur le chemin du Pont de la Pierre ainsi que des élargissements dans certains secteurs.

D'autre part, ce printemps nous envisageons le curage des fossés dans la limite de notre budget voirie.

Nous en arrivons maintenant aux problèmes économiques.

Il semble que le secteur textile, sans être euphorique, connaisse un regain d'activité ce qui doit être le souhait de tout le monde, quand on sait ce que représente dans le budget communal l'apport des taxes professionnelles.

Nous avons assisté avec satisfaction à l'installation d'une entreprise de tissage dans les locaux de l'ancienne usine Vuornery, ce qui a permis le réembauchage de bon nombre de personnes sans emploi.

D'aucuns nous ont reproché de n'avoir pas acquis ces locaux au nom de la commune. En son temps, nous avons longuement réfléchi à cette acquisition éventuelle mais il nous est apparu qu'il ne serait pas raisonnable d'engager 80 millions de centimes pour acheter des bâtiments industriels sans être certain de trouver un locataire dans un proche avenir.

Les industriels, désireux de s'implanter dans les villages, ne sont pas légion et, au surplus, des bâtiments anciens peuvent être inadaptés à l'activité du candidat locataire.

En outre, nous aurions empêché l'installation de l'entreprise qui est actuellement dans les lieux et qui redonne un nouvel essor à cette usine.

Après avoir pris avis du Comité d'expansion de la Loire, nous avons opté pour la construction d'un bâtiment industriel sur un terrain appartenant à la commune avec des possibilités de subvention de l'ordre de 50 %.

Mais cette construction ne sera entreprise que lorsque nous serons certains d'avoir des preneurs.

Nous avons déposé une première demande de subvention et le Conseil Régional nous a alloué 22 millions de centimes avec possibilité de rallonge en cas de bâtiments plus importants. Nous disposons de deux années pour engager les travaux et nous ne nous engagerons pas à la légère.

Nous avons déjà eu des discussions avec un industriel intéressé par notre proposition mais, après mûres réflexions, nous n'avons pas retenu sa candidature car, d'une part, le rapport entre le nombre d'emplois et la superficie à construire n'était pas satisfaisant (10 personnes pour 1000 m<sup>2</sup> de bâtiments) et, d'autre part, l'usine aurait rejeté des effluents polluants ce qui nous aurait obligé à des dépenses supplémentaires importantes pour la construction d'une station d'épuration.

D'autres contacts sont en cours.

Notre but est de créer des emplois en diversifiant l'activité économique de MACLAS sans perturber les entreprises existantes.

Je terminerai en souhaitant à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

## Le P.C.S. chasse le P.U.S.

Ce titre peut vous paraître énigmatique. Il ne s'agit pas d'un nouveau jeu de société inventé pour les fêtes de fin d'année ni d'un message codé.

La réalité est plus austère : le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) doit remplacer le Plan Sommaire d'Urbanisme qui cessera d'être applicable au 31 décembre 1978.

Chacun sait que l'Administration est friande des sigles particulièrement en matière d'Equipement. Voici quelques exemples parmi tant d'autres :

- C.O.S. (Coefficient d'Occupation des sols)
- P.D.V. (plan d'urbanisme directeur)
- P.A.R. (Plan d'Aménagement Rural)
- S.D.A.V. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)
- Z.A.C. (zone d'aménagement concerté)
- Z.A.D. (zone d'aménagement différé)
- Z.I.F. (zone d'intervention foncière)
- Z.U.F. (zone à urbaniser en priorité)

### POURQUOI UN P.O.S.?

Selon la définition donnée par l'Administration, le P.O.S. est "le document juridique qui fixe d'une manière claire et certaine les droits attachés à l'utilisation des sols".

Selon l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme "les plans d'occupation du sol fixent, dans le cadre des orientations des schémas directeurs, s'il en existe, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire".

Cet article énumère les dispositions qui peuvent être contenues dans le P.O.S. Nous ne citerons que les principales :

- Ils délimitent les zones urbaines en prenant notamment en considération la valeur agronomique des sols ainsi que les structures agricoles.
- Ils déterminent les zones d'affectation des sols selon l'usage principal qui doit en être fait.
- Ils fixent pour chaque zone ou partie de zone, en fonction notamment de la capacité des équipements collectifs existant ou en cours de réalisation et de la nature des constructions à édifier, le ou les coefficients d'occupation des sols qui déterminent la densité de construction qui y est admise.
- Ils précisent le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer.

- Ils fixent les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.
- Ils localisent dans les zones urbaines les terrains cultivés à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements éventuels qui les desservent.
- Ils définissent les règles concernant le droit d'implanter des constructions, leur destination, leur nature, leur aspect extérieur, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords.

Cette énumération vous permet d'apprécier l'importance des P.O.S. qui, toutefois, ne peuvent contenir qu'une partie des éléments énumérés dans l'article 123-1 du Code de l'Urbanisme.

Le caractère impératif et contraignant du P.O.S. est affirmé par le dernier alinéa de l'article L 123-1 :

" Les règles de servitudes définies par un plan d'occupation des sols ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes."

Schématiquement, les P.O.S. délimiteront deux catégories de zones : les zones d'urbanisation et les zones naturelles.

#### 1°) - Les zones d'urbanisation

Ce sont celles qui sont déjà urbanisées et celles qui sont suffisamment équipées pour recevoir des constructions.

Ces équipements collectifs doivent exister ou en projet certain de réalisation : les zones urbaines sont celles dans lesquelles la collectivité, essentiellement la municipalité, s'engage à réaliser les compléments d'équipements nécessaires dans un délai déterminé.

Les P.O.S. qui délimitent les zones urbaines permettent ainsi à la collectivité de proportionner ses engagements à ses moyens de réaliser les équipements.

Ces zones d'urbanisation ne doivent et ne peuvent être toutes également constructibles.

La densité de construction doit être proportionnée aux capacités des équipements. A cette fin le P.O.S. édicte un ou plusieurs coefficients d'occupation des sols.

Le coefficient d'occupation des sols est le rapport exprimant le nombre de m<sup>2</sup> plancher hors oeuvre susceptible d'être construit par mètre carré au sol : par exemple le coefficient 1 autorise la construction d'un mètre carré plancher par mètre carré de sol.

Le P.O.S. permet également de réserver les espaces libres nécessaires à la réalisation des équipements futurs.

Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un P.O.S. pour un ouvrage public, une voie publique ou un espace vert, peut exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain est réservé, qu'il soit procédé à son acquisition dans un délai de deux ans à compter du jour de sa demande. Ce délai peut être prorogé une fois pour une durée d'un an.

À défaut d'accord amiable sur le prix, celui-ci est fixé par le Juge de l'Expropriation.

## 2°) - Les zones naturelles ou non équipées

Elles comporteront plusieurs sous-catégories :

### A) Les zones naturelles destinées à l'urbanisation future (NA)

Ces zones seront susceptibles d'être urbanisées dans l'avenir mais tant qu'elles ne sont pas pourvues des équipements collectifs nécessaires, les constructions sont interdites.

### B) Les zones naturelles non protégées (NB)

Il s'agit de zones partiellement construites mais peu équipées et non susceptibles de devenir urbanisées.

Il est prescrit alors qu'on peut construire :

- . sur tout terrain de 1000 M<sup>2</sup> desservi par l'eau et la voirie
- . sur tout terrain d'au moins 4.000 M<sup>2</sup> desservi par la seule voirie
- . Dans les deux cas la superficie maximum de plancher susceptible d'être construite ne peut excéder 250 M<sup>2</sup> et 1/10<sup>ème</sup> du terrain.

Les constructeurs ne doivent pas demander d'équipements nouveaux à la Commune et se contenter de ceux qui existent.

### C) Les zones de richesses économiques et naturelles (NC)

Ce sont les zones qui sont le support d'une activité économique ou d'une richesse véritable sur lesquelles l'urbanisation ne doit pas venir perturber leur exploitation actuelle ou future : zones agricoles, zones de richesse du sous-sol (eau - gisements minéraux), champs de neige exploités l'hiver.

8

D) Les zones protégées en raison des sites, des risques et des nuisances (ND)

Ce sont les zones sur lesquelles toute construction est interdite soit pour protéger la nature, soit en raison de risques naturels : glissement de terrain, inondation, etc..., soit en raison des nuisances : proximité d'un aérodrome ou d'un axe routier particulièrement bruyant.

II - COMMENT EST ELABORE UN P.O.S. ?

Un arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire en date du 2 novembre 1973 a incorporé la commune de MACLAS sur la liste des communes sur le territoire desquelles un P.O.S. est prescrit.

En principe tous les P.O.S. auraient dû être rendus publics avant le 1<sup>ER</sup> JANVIER 1978 mais dans nombre de communes ce délai n'est pas respecté.

L'initiative de l'élaboration du P.O.S. est prise par les services de l'Équipement.

En ce qui concerne MACLAS, les premières réunions de travail doivent se tenir en janvier ou février 1978.

Le P.O.S. est élaboré par un groupe de travail, présidé par le Maire de la Commune, composé de représentants des services de l'État (équipement, agriculture, administration fisc. e...) et de certains conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a désigné MM. JACQUET, MASSOT-PELLET, CHETOT et DEYGAS, Conseillers municipaux, pour faire partie de ce groupe de travail.

L'arrêté préfectoral constitutif de ce groupe de travail vient d'être publié dans deux journaux locaux.

Le groupe de travail, à l'initiative de son Président, peut tenir des réunions élargies comprenant :

- le Conseil Municipal tout entier
- les organismes professionnels principalement intéressés par le plan
- les organismes privés divers : organismes sociaux, association de défense.

Dans toute la mesure du possible, le groupe de travail informera les habitants et demandera leur coopération.

Les travaux d'élaboration du premier projet seront certainement très longs. A PELUSSIN ce projet est en voie d'achèvement après deux années d'élaboration.

Après avoir recueilli l'avis de tous les services publics intéressés, le groupe de travail devra mettre au point un projet de P.O.S.

Ce projet sera soumis par le Préfet à la délibération du Conseil Municipal qui, statuant évidemment en séance publique, peut attirer l'attention du groupe de travail sur certains problèmes et demander éventuellement des amendements au projet.

Le projet, éventuellement amendé et mis au point, fait alors l'objet d'un arrêté préfectoral publié dans deux journaux locaux et affiché obligatoirement à la Mairie.

Dès qu'il est rendu public, le P.O.S. est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations.

Le P.O.S. publié est soumis à une enquête d'utilité publique dans les formes prescrites en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pendant quinze jours au moins un registre sera tenu en Mairie à la disposition du public pour recueillir toutes les observations.

Les conclusions de l'enquête seront remises au groupe de travail qui décidera éventuellement de modifier le P.O.S. au vu des observations formulées.

Le P.O.S. sera ensuite soumis une nouvelle fois au Conseil Municipal qui prendra une délibération pour manifester soit son approbation soit son opposition.

Enfin le P.O.S. sera approuvé définitivement par un arrêté préfectoral qui doit obligatoirement intervenir dans un délai maximum de trois ans à compter du jour où le plan a été rendu public.

Cet arrêté sera également publié dans deux journaux locaux.

La révision des P.O.S. a lieu dans les formes prévues pour son établissement.

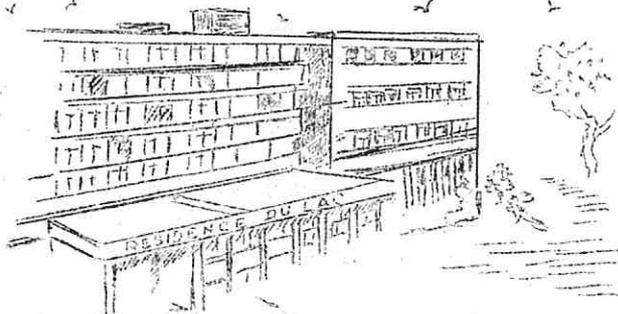
Lorsque l'établissement d'un plan d'occupation des sols est prescrit, l'administration peut surseoir à statuer pendant un délai maximum de deux années sur les demandes de constructions.

Selon le législateur le P.C.S. doit être une oeuvre de simplification et de clarté.

Souhaitons qu'il en soit ainsi !

## LA RESIDENCE DU LAC

---



Depuis déjà plusieurs mois, la Résidence du Lac pour retraités a ouvert ses portes. De nombreux articles concernant cet établissement ont paru dans la presse régionale, soulevant parfois des controverses et provoquant aussi quelques méprises. Pour en savoir plus sur la Résidence du Lac, le grand trimestriel, le MAS-CLAIR, a dépêché sur place une équipe d'envoyés spéciaux qui, sans avoir à se déguiser en retraités se sont livrés à une petite enquête. L'accueil qui leur a été réservé a été des plus chaleureux et nous remercions vivement les personnes qui ont accepté de répondre à leurs questions plus précisément M. MATICHARD (résident) pour son aimable accueil.

Questions posées à Mme BERT qui a la charge de la gestion interne et de l'accueil des pensionnaires :

- Le MAS-CLAIR : Pourquoi une résidence pour retraité à MACLAS ?
- Mme BERT : Dans un désir de mener une action sociale, alors que PELUSSIN inaugurerait un centre médico-social, le Conseil Municipal de MACLAS, qui avait reçu un don anonyme de 10.000 F pour la création d'un Hospice, a décidé de créer un foyer résidence. Outre le don anonyme, la Résidence du Lac a pu voir le jour grâce à l'office d'H.L.M. Départemental de la Loire pour le gros-oeuvre et à la commune pour l'aménagement des locaux ainsi que pour la location du terrain.
- Le MAS-CLAIR : Un établissement tel que la Résidence du Lac doit certainement avoir besoin d'une gestion rigoureuse. Comment est organisée cette gestion ?
- Mme BERT : Tout d'abord il y a le personnel de la Résidence qui s'occupe des problèmes de gestion interne :
  - . Mme REY : Directrice de la maison de retraite et infirmière très qualifiée.

- . Mme BERT : Secrétaire chargée de l'accueil des résidents ainsi que de la coordination des différents services.
  - . M. GUIGAL : Chef cuisinier et économiste.
  - . M. et Mme SUCHON : chargés du gardiennage et du jardinage.
  - . Un aide cuisinier et trois femmes de service complètent l'équipe pour le bon fonctionnement de l'établissement. Le ménage de chaque studio est fait tous les 15 jours sauf pour les cas particuliers car les petits travaux journaliers sont effectués par les résidents, s'ils le peuvent. Parallèlement, une commission administrative s'occupe des problèmes de gestion externe mais supervise aussi la Direction de la Résidence :
  - . Mr le Maire : Président de la Commission
  - . Plusieurs personnes désignées par le Bureau d'aide sociale
  - . Des membres du Conseil Municipal.
- C'est cette commission qui prend les décisions importantes (budget...) et qui tranche les différents ne relevant pas de la compétence de la direction de la Résidence.
- LE MAS-CLAIR : Qui peut venir habiter la Résidence et dans quelles conditions ?
  - Mme BERT : En règle générale, la Résidence du Lac accueille toutes les personnes retraitées et valides sans limitation d'âge. Le vœu d'une telle maison est d'accueillir des personnes désirant s'installer en permanence à la Résidence. Dans ce cas les pensionnaires peuvent amener leur mobilier (en partie) et recréer un peu l'ambiance et la chaleur de leur ancien domicile. La T.V. peut être installée dans chaque studio ainsi que le téléphone grâce à des prises aménagées à cet effet.

Cependant afin d'héberger un maximum de pensionnaires, la Résidence reçoit aussi les vacanciers qui satisfont aux critères d'admission.

Il est à noter qu'en cas de résidence permanente, le locataire peut bénéficier de l'allocation logement ainsi que d'autres avantages.

Tous les renseignements concernant la résidence peuvent être obtenus au secrétariat de l'établissement.

- Le Mas-Clair : Quelles sont les activités que propose la Résidence du Lac ?

- Mme BERT : Nous proposons deux sortes d'activités : Les activités intérieures et les activités extérieures qui ne sont nullement limitatives :

. Activités intérieures : tous les jeux de société (cartes, dames, échecs...) ainsi qu'une salle de jeux sont à la disposition des pensionnaires. Trois salles de télévision couleur (une pour chaque chaîne) pour que chacun puisse suivre le programme désiré sans problèmes, une bibliothèque tenue par une pensionnaires... Cependant ceux qui le désirent peuvent avoir d'autres activités tel que ce dynamique retraité qui a amené sa batterie et anime de temps à autre la soirée. Parfois des soirées costumées sont organisées grâce à l'initiative des résidents.

. Activités extérieures : Elles se composent essentiellement de voyages touristiques d'une journée ou alors si l'occasion se présente et les adhérents sont assez nombreux, un car peut être constitué pour aller assister à une représentation artistique à SAINT ETIENNE ou à LYON.

Cependant chacun est libre d'organiser son emploi du temps. Il suffit simplement de venir prendre le repas de midi au réfectoire (pour raison de sécurité) ou alors de mentionner, à l'avance, au secrétariat une absence d'une journée ou plus. Il est à noter aussi que chaque résident peut, s'il le désire, prendre le petit déjeuner et le dîner dans son appartement et ceci grâce aux installations dont dispose chaque pensionnaire (cuisine, réfrigérateur, évier...). Chaque résident peut recevoir sa famille ou ses amis et ceux-ci ont le droit de prendre leur repas à la Résidence.

Avant de prendre congé de Mme BERT, nous avons visité les installations de la Résidence du Lac et nous conseillons à tous ceux qui le désirent de venir voir le caractère fonctionnel, l'harmonie et la chaleureuse ambiance qui font l'apanage de cette maison de retraite.



UNE REALISATION AU SERICE

DES FAMILLES, DES ASSOCIATIONS,

DES JEUNES :

LA MAISON FAMILIALE DE VACANCES.

En 1962, un groupe de familles rurales créait " l'Association des Maisons Familiales de MACLAS et environs "

Ses buts : Formation humaine et culturelle des jeunes du milieu rural et toutes initiatives à caractère familial et social.

Association : loi 1901, à but non lucratif.

Pendant près de 15 ans, la dominante de cette association, fut la formation des jeunes, le tourisme réservé uniquement aux périodes de congés scolaires.

En 1972, l'institut rural de la Loire se débattait dans de graves difficultés. Sans locaux et avec des ressources très limitées, il risquait de disparaître. L'hospitalité lui fut offerte et pendant quatre années, il put acquérir les moyens nécessaires pour entrer dans " ses murs " à SAINT-ETIENNE en Septembre 1976.

Grâce à des locaux à nouveau disponibles, la maison Familiale de Vacances pût donc obtenir un fonctionnement permanent.

Elle vous est présentée, aujourd'hui :

Comment est-elle administrée et gérée ?

Par un comité de 12 membres.

- 4 représentants du secteur rural
- 4 représentants du secteur urbain
- 4 représentants des usagers ( 2 urbains, 2 ruraux )

Président : JO MAURIN de SAINT-ETIENNE

Directeur : Pierre JUTHIER

Ses caractéristiques :

- 22 chambres de 2 à 5 lits
- 2 salles à manger
- 5 salles de réunion

Parc de 15 000 m2 avec terrain de camping et aire de pique-nique

Capacité d'accueil : 80 lits

Montant des investissements : 100 millions A.F.

Son activité :

Du 1<sup>er</sup> Octobre 1976 au 30 Septembre 1977 :

13 000 journées-vacances plus 520 journées en location-gites

Equipe de travail :

4 personnes permanentes, plus des saisonniers en été.

Ses usagers :

1) Des familles :

- 64 sont venues pour une ou plusieurs semaines en Juillet et Août 1977

- 20 étaient originaires du Rhône et de la Loire

- 41 de 12 autres départements

- 1 d'Allemagne, 1 de Belgique, 1 du Luxembourg

2) Des groupes :

Stages de formation, séminaires d'entreprise, journées de détente, rencontre de familles

3) Des jeunes :

Classes vertes, centre aéré, camps

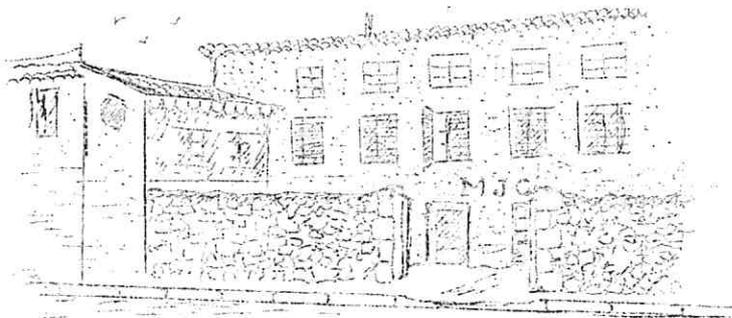
4) Des retraités :

Week-ends de clubs du 3<sup>e</sup> âge, séjours courts en Juin et Septembre

La maison Familiale ne reçoit que des adhérents aussi, chacun, doit-il régler une cotisation annuelle. A l'issue de cette première année de fonctionnement permanent, quelques enseignements peuvent être retirés. La plupart des vacanciers ont apprécié notre région qu'ils découvraient pour la première fois. Ils ont apprécié le climat, la diversité des paysages, la qualité de l'accueil. D'origines, de niveaux culturels et de professions très diverses, ils ont vécu des vacances marquées par l'amitié et l'estime réciproques. Déjà, il est temps de préparer la saison prochaine.

En 1978, 12 semaines de classes vertes sont données et déjà réservées, 6 semaines de stages, puis courant Janvier, les premières inscriptions de familles pour Juillet et Août arriveront.

Enfin, pour terminer cette présentation, il convient de rappeler que cette maison familiale est ouverte à tous : citadins, ruraux, jeunes, personnes âgées, et que chacun doit se sentir un peu " chez lui " au BUISSON.



MAISON DES JEUNES

ET DE LA CULTURE

Dans le 1<sup>er</sup> numéro du " MAS-CLAIR ", nous avons présenté les activités.

Si ces activités fonctionnent, cessent, où sont remplacées par d'autres, ce n'est pas le fait du hasard. Le fonctionnement et la gestion d'une M.J.C. sont basés principalement sur l'écoute, les suggestions et les désirs des adhérents, et même de la population de la commune. Par exemple, pour lancer une activité, il est indispensable qu'un certain nombre de personnes souhaitent et participent à la création de cette activité, comme un besoin de s'exprimer. Partant de ce souhait, le Conseil d'Administration donne son accord, et prend part au financement si cela est nécessaire. Il y a un danger, la multiplicité des activités. Mais ici, à MACLAS, ce danger est pratiquement nul, en raison de la vitalité et de la diversité des sociétés locales.

Chaque activité a un ou plusieurs responsables qui forment le conseil de maison. Le conseil de maison travaille en permanence avec le Conseil d'Administration ( 15 membres ) ce dernier renouvelable par tiers toutes les années. La M.J.C. est rattachée à l'U.R.M.J.C. ( Union Régionale des Maisons des Jeunes ). L'Union Régionale nous aide dans notre travail, étudie nos projets, nos suggestions et nous représente auprès du ministère de tutelle ( Sports et jeunesse ) le Conseil Général et le conseil Régional.

Un budget est établi chaque année. Ce budget est alimenté par les subventions diverses, les cotisations des membres et les produits de diverses fêtes organisées par la M.J.C. Notons au passage que la M.J.C. n'a pas de permanents et qu'il ne faut pas oublier les nombreux bénévoles qui passent beaucoup de leur temps à faire vivre notre M.J.C. Pour pratiquer une activité, adressez-vous à :

Mme MENETRIEUX..... Gymnastique féminine == J-Pierre PERNOUD et J-Yves DAVID....Tennis

Christiane FRAPPA et A-Marie CHAUVET... Danses folkloriques == Mme CHERMETTE... Ski

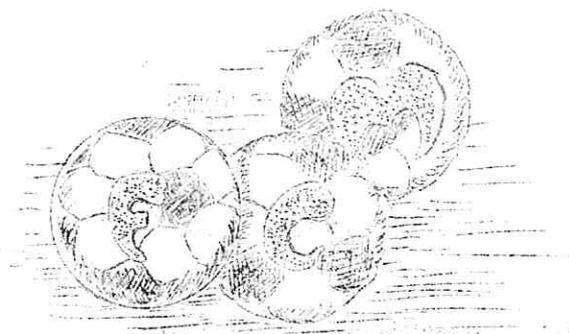
Mme BOURGIER et Michel LORTOLAT... Conférences, Débats == A-Marie CHAUVET... Guitare

Maurice CHERMETTE et Dominique BORDE... Atelier photo

Dominique BORDE et Joël FAYARD.... atelier mécanique

Pas d'atelier du Mercredi cette année, mais des ateliers pour adultes fonctionnent à la Résidence, renseignements auprès de Mme CHERMETTE.

En préparation un atelier Sérigraphie.



FOOT - BALL CLUB

MACLAS

Non, effectivement le F.C.M. ne fonctionne pas avec trois personnes comme aurait pu le croire en lisant le premier MAS--CLAIR. Il faut bien préciser que le F.C.M. comporte cette saison 4 équipes en championnat et une école de foot.

L'équipe SENIORS I, qui est très chère à notre vice-Président Mr Serge ROBERT, évolue cette saison comme la précédente en 2<sup>ème</sup> division; jusqu'à l'heure actuelle elle a eu plus de chance en Coupe qu'en championnat; il faut dire que quelques éléments sont actuellement sous les drapeaux et qu'il est difficile de ne pas pouvoir aligner une équipe conforme tous les dimanches.

Quand à l'équipe SENIORS II, notre ami Henri MOUNIER a beaucoup de travail à satisfaire tous ses joueurs licenciés car il est très difficile d'en avoir 18 quand on ne peut en faire jouer que 13; faisons-lui confiance il est assez adroit pour jongler avec ses joueurs et les satisfaire chacun à leur tour.

L'équipe cadets, emmené par Maurice JEOFFRAY a, cette saison fait un excellent départ dans sa poule de sélection et va terminer tête du tableau. En serait-il de même par la suite car les équipes adverses seront un ton au dessus; l'avenir nous le dira.

Quand à l'équipe minimes Bernard FRAPPA a beaucoup de soucis avec eux. En effet cette jeune équipe a fait ses débuts en championnat et comme dans toutes les disciplines il faut un apprentissage espérant qu'avec un peu de maturité dans les jours à venir son bon travail portera ses fruits.

Pour terminer, il faut parler de l'école de foot du mercredi après-midi. Toujours animée par Bernard FRAPPA, secondé par quelques cadets disponibles, elle marche à merveille, ce qui permettra l'année prochaine d'engager des Poussins et Pupilles en championnat à condition d'être bien entourés par les parents pour les déplacements.

Comme on peut le constater le F.C.M. est une grande équipe qui ne demande qu'à persévérer.

à suivre.....



HAND - BALL

---

La saison de hand-ball a commencé depuis le 02 Octobre.

L'A.S.MACLAS a engagé cette saison 5 équipes dans les divers championnats se répartissant ainsi :

- 1 équipe Juniors Séniors masculin en championnat promotion excellence
- 1 équipe Juniors Séniors féminines en championnat promotion honneur
- 1 équipe réserve Juniors Séniors II en championnat Loire division II
- 1 équipe benjamins minimes masculins en championnat Loire
- 1 équipe minimes cadettes féminines en championnat Loire.

C'est après un départ difficile que l'A.S.M. 1, évoluant en promotion d'Excellence du Lyonnais refait surface. Depuis deux saisons en honneur du Lyonnais où ils se classèrent respectivement 6° et 2° la saison dernière, ce qui leur a permis d'accéder à la division supérieure. Ce championnat s'avère difficile, où opèrent de équipes aguerries depuis plusieurs années. Prochainement ils rencontreront au stade Municipal :

Le 4 Décembre à 10 H MERMOZ - Le 8 Janvier à 10 H MONTLUEL

Nos féminines Juniors Séniors se comportent fort bien pour leur début en championnat d'un niveau nettement supérieur. L'équipe, très soudée, forme une attaque très redoutable et une défense difficile à manoeuvrer. Elle devrait se classer dans les "outsiders" pour le titre en fin de championnat.

L'Equipe réserve Juniors composée de jeunes éléments résiste aux attaques des adversaires qui ont déjà un sérieux passé à leur avantage. Nous leur souhaitons de continuer et de terminer très bien placé en championnat. Les benjamins minimes masculins peu nombreux ont une équipe de 7 joueurs ( ce qui est vraiment le minimum ). Nous espérons que dans quelques semaines cette équipe de copains soit soulagée par l'arrivée de nouveaux joueurs.

L'équipe minimales cadettes rencontre beaucoup de difficultés chez un adversaire qui est souvent d'une taille supérieure. Il faut surtout que ces demoiselles en herbe ne se découragent pas, car arrivera le jour où à leur tour elles domineront leurs adversaires.

Les déplacements de ces deux équipes de jeunes sont pris en charge par les parents qui éprouvent cependant quelques difficultés à se libérer, ce qui est tout de même regrettable pour les enfants qui s'enthousiasment à l'idée de jouer devant leur famille.

R A P P E L

: Les entraînements des joueurs(euses) sont les suivants :

- Mercredi à 10 h 30 benjamins, minimales, cadettes masculins et féminins
- Jeudi à 19 h Juniors Séniors masculins
- Samedi à 15 h 30 Juniors Séniors masculins
- " à 16 h 30 Juniors Séniors féminines.

Carnet Blanc

En Mairie de Château la Vallière le 15 Octobre 1977.

Monsieur Jacques MELONI et Mlle Marylène PELLETIER ont unis leur destinée. La messe de mariage a été célébrée en église de Château La Vallière, où le curé de la paroisse prononça une délicate homélie de circonstance. La section de hand-ball de MACLAS était présente. Ballons en main nos sportifs ont fermé la haie d'honneur sur le parvis de l'église au passage de Jacques MELONI et de Madame.

Le bureau de l'A.S.M. présente aux jeunes époux tous ses voeux de bonheur.

SOU DES ECOLES LAIQUES DE MACLAS  
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 28 octobre dernier, s'est tenue à l'Ecole publique l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles Laïques de MACLAS devant une assistance encore trop restreinte puisque seulement 22 familles étaient représentées.

Après que le Président MANTELIN ait ouvert la séance en remerciant les personnes présentes, le Secrétaire PERRIER donnait lecture du rapport moral de l'année écoulée.

1°) - Activités sportives : Dans le cadre de l'U.S.E.P. les élèves du C.E. et du C.M. ont participé à quatre rencontres cantonales, tandis que l'enneigement faible n'a permis qu'une seule sortie de ski de fond à Burdignes.

2°) - Activités culturelles :

a) pour les adultes : la Soirée-Cabaret du 11.12.1976 avec la participation bénévole de Gilbert PELLEGRIN et d'André MELLI ainsi que celle de jeunes accordéonistes, a été organisée au profit des ouvriers licenciés de Maclas.

b) pour les enfants : 4 séances de cinéma 16 mm couleurs et un travail d'une semaine sur le dessin animé en super 8 ont permis des prolongements pédagogiques intéressants, principalement le développement de l'esprit critique des enfants face à l'audio-visuel.

2 spectacles musicaux par la Compagnie de la Carrérierie.

3°) - Activités récréatives : A l'occasion de la Fête de NOËL où les élèves présenteront un spectacle, Le Père Noël fit sa distribution de jouets et de livres. En fin d'années, les enfants visiteront le Musée de l'Automobile à ROCHETAILLEE S/ SAONE, puis le Parc de la Tête d'Or pour les petits et les Grottes de La Balme pour les grands.

4°) - Activités pédagogiques : Cette année encore, devant l'insuffisance des crédits, et malgré l'augmentation de la subvention communale à 3.500-F, le Sou des Ecoles a dû consacrer une partie importante de son budget à l'achat de fournitures scolaires afin de permettre aux enseignants d'exercer leur métier dans de meilleures conditions.

5°) - Activités sociales : Elles se traduisent par la gestion de la cantine qui reste assez largement déficitaire, et par une aide financière aux utilisateurs du Transport scolaire.

6°) - Défense laïque : MACLAS était cette fois encore largement représenté au Congrès inter-cantonal des oeuvres laïques ainsi qu'à la fête des Ecoles Publiques qui se sont déroulés en Juin à PELUSSIN.

7°) - Loto et Tir aux pigeons : Ces deux manifestations à but lucratif ont permis par leur réussite d'assurer les ressources nécessaires au fonctionnement de la Société. Il convient de remercier tous ceux qui, par leur aide, ont contribué au succès de ces deux fêtes.

Des remerciements furent également adressés à MM. ou Mmes AUBERT, COSTECHAREYRE, DERVIEUX, MANTELIN et SAGNIMORTE qui ont assuré bénévolement le transport des repas de la cantine, ainsi qu'à M. GRANGEON A. qui a offert les sapins de NOEL.

L'Assemblée nota aussi avec satisfaction les travaux de réfection réalisés cette année aux Ecoles publiques: couloir à l'Ecole n° 2 et classe du Cours Moyen.

Le bilan financier était ensuite présenté par le Trésorier BOURGIER. Malgré les dépenses importantes consenties pour les fournitures scolaires et le déficit de la cantine, les comptes ont pu être équilibrés.

L'Assemblée décide de reconduire le montant des cotisations annuelles, soit 15 F pour les familles ayant un enfant scolarisé, 18 F pour celle qui en ont 2, et 20 F pour celles qui en ont 3 ou plus. Malgré une légère augmentation des repas à la Maison Familiale du Buisson, le prix du ticket de cantine reste fixé à 6 F.

Election du Conseil d'Administration :

Sont élus ou réélus : Mmes BONNARD et DERVIEUX, MM. COSTECHAREYRE, MANTELIN, RONDARD, SUCHON et VOLUT.

et s'ajoutent aux membres non rééligibles cette année : Mmes AUBERT et DOS SANTOS, MM. BOURGIER, MASSOT-PELLET, PERRIER et ROUX.

Mme SAGNIMORTE et M. CHIROL, démissionnaires, ont droit aux sincères remerciements des sociétaires pour leurs longs et dévoués services.

Solution de la grille

des mots croisés

du n° 1

D	I	A	L	E	C	T	A	L	E
E	M	P	I	L	E	U	S	E	S
V	A	N	T	E	R	I	E		
A	G	E		V	U	L	P	I	N
L	I	E		A	L	E	S		U
O	N		O		E	R	I	G	E
R	E		T	H	E	I	E	R	E
I	R		A	I	N	E		A	S
S	A	U	G	E		S	O	I	
C	S	T	E	R	A		U	N	E

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE ( suite )

---

Entre le massif du PILAT et le fleuve d'en bas, à 400 m d'altitude, MACLAS est situé sur un plateau qui s'amorce au Sud de PELUSSIN et qui vient buter contre les collines de l'Ardèche.

La petite cité a toujours été un centre commercial important elle est aussi un carrefour qui sert de lien entre toutes les communes environnantes.

Le bourg est signalé de loin par la haute et élégante flèche de son clocher construit en granit de ROISEY.

L'église dédiée SAINT-CLAIR et SAINT-ROMAIN est le seul monument intéressant de la commune. Elle a été reconstruite en 1886-89 par l'entreprise Gatier de PELUSSIN, sur les plans de l'architecte MELEY de SAINT-CHAMOND, lui même sous la direction de BOSSAN de LYON qui fut l'architecte de grandes églises construites à cette époque dans notre région telles que FOURVIÈRE, ARS, La LOUVESC.

Les plans ont été vus et approuvés par Mr le curé LYONNET, peu de temps avant sa mort en 1885.

Notre église est de style roman avec un déambulatoire qui entoure le chœur et prolonge les basses nefs. Le vitrail de l'abside est remarquable de même que la table de communion, en pur style roman.

C'est dommage que les sculptures prévues sur la belle façade extérieure n'aient pas été réalisées.

Jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle MACLAS ne comptait que des artisans, des commerçants et des agriculteurs qui venaient vendre leurs produits sur le marché du Jeudi qui a toujours été très important.

Vers 1710, les premiers moulins à soie venant de PELUSSIN apparaissent sur le ruisseau " Le FAYEN " où fonctionnaient déjà de nombreux petits moulins à grains et à huile, échelonnées depuis le VIALON jusqu'au pont de la Pierre, utilisant la roue hydraulique comme force motrice. C'est seulement vers la fin du siècle dernier que l'industrie de la soie a augmenté considérablement l'activité de la commune.

En 1879-80, la première grande usine de tissage, mue par la vapeur, a été installée au quartier des BROTTÉAUX sous forme d'association entre Mr Joanny VIORNERY et Mr Antoine CELLARD. Quelques années plus tard, la situation de la soirie étant florissante, Mr CELLARD abandonne sa participation pour faire construire une nouvelle usine sur la route de VERANNE à proximité de l'usine SOUTRENON elle-même en construction. Les deux nouvelles usines entreront en activité la même année, en 1896, à six mois d'intervalle, procurant un grand nombre d'emplois à la population de MACIAS et des environs.

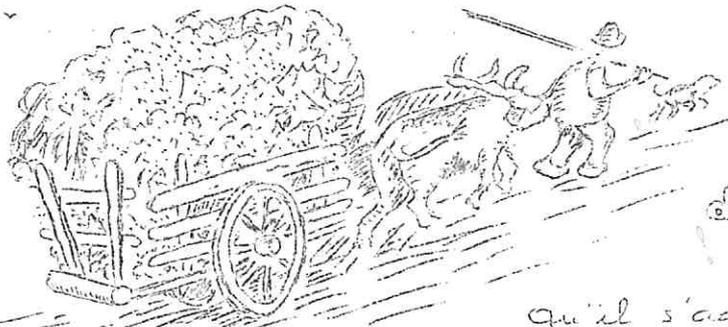
Une statistique établie en 1907 nous apprend que 233 personnes travaillent à plein temps dans les trois usines de tissage et les cinq petits moulinages de la commune.

C'était encore l'époque de la belle soie naturelle, laquelle était importée de CHINE en raison de la disparition progressive des élevages de vers à soie qui furent très répandus dans les CEVENNES et le Midi de la FRANCE, jusqu'à la fin du siècle dernier.

Depuis lors nous avons vu apparaître les fibres synthétiques, puis les métiers modernes à grand rendement ce qui a bouleversé les conditions de travail et de production.

Malgré la crise très dure subie vers 1930 et celle que nous traversons actuellement, l'industrie du tissage est encore, et restera, espérons-le la principale activité industrielle de notre commune.

-----



## QUELQUES VIEUX SOUVENIRS de MACLAS...

Qu'il s'agisse de Nations ou de petits groupements humains, tous les pays ont une double histoire : celle spécifiquement "historique", c'est-à-dire leur naissance, leur développement, aussi bien politique que démographique, leurs transformations, en somme leur vie publique et celle que l'on appelle "la petite histoire", c'est-à-dire leurs coutumes, leurs histoires "de famille", leur folklore, leurs anecdotes, en un mot leur vie privée si l'on peut dire, souvent insolite et pleine de savoureux souvenirs.

Sous ce double aspect, et sans remonter loin dans le temps, voyons ce qu'était MACLAS au début de ce 20<sup>e</sup> siècle et ce qu'il est devenu, jusqu'au moment où, sous l'influence surtout des deux "dernières" grandes guerres qui ont transformé l'humanité et ont contribué à la structuration du monde moderne, notre petit pays est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Petite commune bien tranquille à prédominance agricole, malgré l'existence de trois grandes usines de tissage et de trois moulinages qui "tournaient" à plein, sans vraiment le chômage, comment se présentait MACLAS en ce début de siècle ?

À côté de ses activités agricoles et industrielles le bourg lui-même possédait une vie commerciale très prospère et vraiment surprenante quant au nombre et à la variété des commerces existant.

Un Annuaire du Département de la Loire de 1905, retrouvé dans mes archives, permet de se faire une idée exacte de l'aspect commercial et industriel de notre commune.

MACLAS comptait alors 1128 habitants (contre 1120 au dernier recensement), après être descendu sensiblement plus bas : 1013 en 1962 et 1111 en 1968.

Il serait fastidieux d'énumérer les noms de tous les commerçants et industriels ou petits artisans de l'époque au nombre de 89 !

Sachons seulement qu'en cette année 1905 le maire était M. Buisson, l'adjoint, M. Gamet, le cure de la paroisse, M. Noyel (assisté d'un vicaire), le percepteur, M. Jacquin (qui devait occuper cette fonction jusqu'à sa mort, en 1920) et le notaire M. Feuillet. L'Annuaire en question ne fait état ni de médecin ni de pharmacien.

Par contre il y avait 7 boulangers, 4 bouchers, 13 cafetiers, 1 chapelier, 1 charcutier, 2 charrons, 1 dépositaire de chaux et plâtre, 6 cordonniers, 2 distillateurs, 11 épiciers et marchands de tissus, 1 fabricant de peignes à tisser, 1 fabricant de remises, 1 quincaillier, 1 ferblantier, 1 horloger, 3 hôteliers, 8 maçons, 3 manufacturiers, 3 maréchaux-ferrants, 4 menuisiers, 3 mouliniers, 2 pâtisseries, 2 plâtriers, 2 marchands de poterie, 2 sabotiers, 2 serruriers, 4 marchands-tailleurs et 4 tonneliers !

Je tiens d'ailleurs les noms de tous ces commerçants énoncés dans ledit annuaire à la disposition de tous ceux que cela intéresserait. L'un d'eux, M. Magnard, tailleur pour hommes, qui tenait boutique à la place de M<sup>me</sup> Jannier, ajoutait à son activité susdite, celle d'éleveur de vers à soie. D'ailleurs les quelques muriers que l'on peut encore rencontrer dans la région sont la preuve qu'en remontant encore plus loin dans le temps, l'on pourrait trouver dans le pays quelques petites magnaneries.

Certains des commerces ci-dessus continuent naturellement à exister mais un petit nombre seulement est exploité actuellement par les descendants des commerçants du début du siècle. Naturellement ont disparu les sabotiers, les charrons et les marchands-potiers pour être remplacés depuis par des garagistes et des succursales de grosses maisons d'alimentation telles le "Léon" et l'"Alimentation Stéphanoise" déjà implantées avant la guerre "14-18", les "Bock Lyonnais" (ces deux derniers depuis disparus) et l'"Economique".

Dans les prochains N<sup>o</sup> de "MAS CLAIR" nous continuerons cette rétrospective de la vie de notre petite cité pendant le premier quart de ce siècle avec tous ses aspects pittoresques et cependant bien oubliés.

FAIRE DE L'HISTOIRE EN 1977

Dans le cadre des disciplines d'éveil qui ont aujourd'hui remplacé les traditionnelles leçons d'histoire, de géographie, et de sciences, les élèves du Cours Moyen de l'école publique ont mené une enquête historique sur notre village. Pour cela ils ont invité en classe et interviewé Mme MILLOT du quartier de Versailles puis Mrs DERVIEUX et MANTELIN tous trois de souche maclaire. Les interviews servent de base à un travail plus élaboré de comparaison entre trois époques : vers 1910 vers 1945 et de nos jours. Cette étude s'effectue actuellement dans quatre directions : Le village, la maison, les métiers, et l'école.

C'est donc un bref résumé de ce travail réalisé par les élèves qui est présenté ici.

Vers 1910, le village de MACLAS comptait environ 1 100 habitants. Le Maire était Mr BUISSON ; les rues n'étaient pas goudronnées. Le village cependant n'a subi que peu de transformations et de nombreuses maisons sont encore très semblables à ce qu'elles étaient. Les jours de foire étaient animés et accueillait un grand nombre de paysans venus avec leurs charrettes tirées par des chevaux. La vogue avait également lieu aux mêmes dates qu'aujourd'hui et les enfants consacraient leur petite somme d'argent au manège de chevaux de bois actionné par un cheval tournant en rond, une sorte de boîte à musique jouait des airs entraînants ; on pouvait aussi exercer son adresse au jeu de massacre.

Dans les maisons ni courant électrique ni eau courante tandis que les veillées se passaient au coin du feu sans radio ni télévision mais en discussions et rencontres avec les voisins et les amis. D'ailleurs chaque période de la vie agricole - battage, vendanges, pressailles et chaque fête donnait lieu à des repas où l'on n'engendrait pas la mélancolie et qui se prolongaient fort tard dans la nuit.

On s'éclairait avec des lampes à huile ou à pétrole ou encore simplement à la bougie. Le charbon et le bois étaient les deux seules sources de chauffage. Quand au lavage, il se faisait aux lavoirs et Mme MILLOT se souvient avoir cassé la glace à LIMONE pour y faire sa lessive.

Les enfants avaient peu de jouets, parfois une simple boîte de sardines accrochée à une ficelle.

Les maclaires exerçaient en grande majorité le métier de la terre, mais les usines textiles étaient également nombreuses : CELLARD SOUTREYON, VIORNERY etc.... A cette époque une ouvrière comme Mme MILLOT tenait 1 métier et demi et on peut se demander si le progrès a profité aux travailleurs qui s'occupent de plus de 30 métiers aujourd'hui ou à ceux qui sont au chômage.

La terre était travaillée avec la charrue tirée par les boeufs ou le cheval. Des métiers comme voiturier, maréchal-ferrant ou charron ont aujourd'hui disparu victimes de la mécanisation. Les commerçants étaient plus nombreux qu'à l'heure actuelle.

Mme MILLOT a fait ses études à l'Ecole publique des filles qui comportait alors 2 classes de 36 élèves tandis que l'école de garçons environ autant. Elle termina ses études par l'obtention du certificat d'études primaires à l'âge de 12 ans. A cette époque ce diplôme représentait quelque chose d'important et le retour de PELUSSIN était une fête pour les heureux élus qui décoraient voitures et chevaux de guirlandes et de drapeaux tandis que ceux qui avaient échoué versaient des larmes amères. Les méthodes d'enseignement étaient très différentes ne laissant qu'une part très réduite à l'expression de l'élève ; la discipline très stricte tant sur le plan familial que scolaire ne permettait pas le dialogue indispensable à l'épanouissement des enfants. Cependant, Mme MILLOT garde un excellent souvenir de sa maîtresse, Mme DUMAS, et reconnaît devoir beaucoup à l'Ecole Laïque qui dans un contexte d'analphabétisation encore important, représentait la possibilité pour les enfants du peuple d'accéder au savoir.

---

Vers 1945, MACLAS comptait 900 à 950 habitants et le Maire était Mr Pierre VIORNERY, industriel.

Les routes n'étaient pas encore toutes goudronnées et les voitures automobiles relativement rares. Le village qui n'avait pas souffert des deux guerres était proche de l'état actuel. Le patois déjà moins employé mais Mrs MANTELIN et DERVIEUX le comprennent fort bien. Pour la vogue des fameux "cake-vakes", sortes de balançoires attachées par les chaînes étaient des manèges très appréciés bien que dangereux tandis que les premières chenilles actionnées à la main faisaient leur apparition. De nombreux stands de jeux où les gagnants étaient rares ( quilles, enfoncer un clou etc....) sont aujourd'hui remplacés par d'impersonnelles machines à sous.

Les jours de foire étaient l'occasion pour les habitants de la région d'effectuer leurs gros achats ou de vendre leurs produits et il y avait de l'animation jusqu'au soir.

L'électricité n'était encore distribuée que dans le bourg et l'eau courante fut mise vers 1943. Les postes de radio étaient alors bien plus volumineux qu'aujourd'hui et fonctionnaient uniquement sur le courant électrique. On se chauffait toujours au bois et au charbon ou avec la poêle à sciure. Mrs DERVIEUX et MANTELIN évoquent avec une certaine nostalgie cette époque de leur enfance où, disent-ils, la vie était plus dure mais moins trépidante : ils avaient peu de jouets, Mr MANTELIN devait faire 6 Km à pied chaque jour pour se rendre à l'école et au retour il y avait toujours de menus travaux de la ferme à réaliser mais les déplacements étaient rares et la vie s'écoulait plus paisiblement au rythme du soleil et des saisons.

L'ancienne gare de MACLAS était transformée en perception en 1948.

L'agriculture faisait encore vivre la moitié de la population et environ 300 personnes travaillaient aux usines VIORNERY et BALAY ; l'artisanat et le commerce étaient plus développés : petits tissages et moulinages, un tourneur, des tailleurs, des cafetiers, un épicier, un pâtissier ont disparu. La mécanisation était encore assez peu développée et les premiers tracteurs étaient encore des curiosités.

A l'Ecole publique on ne comptait plus que deux classes et seulement une trentaine d'élèves. La classe de Mrs DERVIEUX et MANTELIN où se trouve aujourd'hui le Cours Moyen était loin d'être aussi agréable avec son estrade, ses vieux pupitres, ses ampoules nues, son plancher poussiéreux et l'antique poêle que les élèves allumaient et garnissaient eux-mêmes à tour de rôle. Le matériel, surtout le papier, était restreint ; il n'était pas question de texte libre ni d'éducation physique et on ne sortait de la classe qu'environ une fois l'an pour une promenade et l'autorité du Maître, Mr METAIL, était absolue. On passait le Certificat d'Etudes à 14 ans pour entrer dans la vie professionnelle comme Mr MANTELIN, ou pour continuer des études en vue de l'apprentissage d'un métier comme Mr DERVIEUX.

---

Mme MILLOT est à la retraite ; son neveu, Mr DUPUIS, a pris sa succession et a restructuré la petite entreprise familiale de tissage où il travaille avec sa femme.

Mr MANTELIN s'il travaille toujours la terre, a dû se spécialiser dans la culture des fruits chaque jour un peu moins respectueuse de la nature.

Mr DERVIEUX a abandonné la serrurerie et quitte MACLAS pour le Péage et les 3 x 8 de RHONE POULENC, comme tant d'autres.

A travers leurs exemples et leurs témoignages se pose le problème de l'évolution du monde moderne.

Dans le domaine scolaire, à l'image du reste de la vie, les choses ont bien changées 30 ans après : 4 classes, dont 3 ont été renouvelées ces dernières années, avec revêtement de sol et chauffage central une cantine créée par le Sou des Ecoles, permettent d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. La classe maternelle en particulier, avec son petit dortoir, ses sanitaires intérieurs et une superficie de 100 m<sup>2</sup> permet aux enfants de notre région rurale, d'être accueillis dès l'âge de deux ans et d'engager ainsi leur scolarité sur de bonnes bases.

Quant aux méthodes elles ont aussi grandement évolué comme on peut témoigner ce compte-rendu. Ceci pour former des individus conscients et mieux armés pour affronter ce monde en mutation permanente. C'est au moins dans cet esprit qu'avec mes collègues de l'Ecole publique nous essayons d'accomplir notre métier d'éducateurs.

G. BOURGIER, Instituteur.

ETAT CIVIL

Naissances :

- 13 septembre 1977 DCS SANTOS Sabrina
- 28 septembre 1977 TRANCHAND Cécile

Dans notre premier numéro nous avons omis d'annoncer la naissance de Laurence ROUDON le 28 janvier 1977 à STE COLOMBE.

Mariages :

- 27 août 1977 TETZLAFF Eric-Wilfrid  
PACCARD Françoise Marguerite Marie
- 3 septembre 1977 MARTHOURET Christian  
CARTELLIER Annie Marthe Claude
- 17 septembre 1977 FRANCOIS Roger Antoine  
MEILLER Solange Suzanne

Décès survenus à MACLAS

- 19 août 1977 MOUSSET Marcel Jean-Baptiste
- 21 août 1977 GARDE Joannès Marius
- 26 août 1977 MOUSSET Claudius
- 15 octobre 1977 CHARRIER Léa Zoé

Décès survenus hors MACLAS

- 15 juillet 1977 DUSSERT Jean-Marie Julien - St Chamond
- 5 août 1977 DUPUIS Maurice Joseph - Vienne
- 5 octobre 1977 BLANC Louis Marie Antoine -Vienne

DERNIERE MINUTE

Lors de l'assemblée générale de la M.J.C. tenue le 3 décembre 1977, il a été procédé au remplacement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Quatre jeunes ont été élus pour la première fois :

BAUDRY Catherine, BLANC Yves, JUTHIER Véronique, LIMONE Jean-Pierre.

Pour siéger aux côtés des "anciens" réélus en cours de mandat: BERAUD Claude, BORDE Dominique, BOURGIER Liliane, CHAUVET Anne-Marie, CHAUVET Michel, CHERMETTE Maurice, DUMAS Jean-Paul, JUTHIER Bernard, LORTHOLAT Michel, PERNOUD Jean-Pierre, ROUDON Paul.

Le Conseil d'Administration a ensuite élu le nouveau Bureau :

ROUDON Paul	Président
CHERMETTE Maurice	Vice Président
JUTHIER Véronique	Secrétaire adjointe
BLANC Yves	Secrétaire
BERAUD Claude	Trésorier
DUMAS Jean-Claude	Trésorier adjoint



Faint, illegible text in the upper section of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text in the middle section of the page, appearing as several lines of a list or report.

Faint, illegible text in the lower section of the page, continuing the list or report.